

CADASTRE

FORESTIER

Homologué par le Conseil d'Etat

la séance du 17 Juin 2000

Droit de sceau: Fr. 510

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:



PLAN N° 22

Délimitation du périmètre : Gilbert Claret / Hubert Pagnon
Relevé Janvier 1992 : Bureau de géomètres J.M Vuadens

Pour approbation des délimitations forestières

Mise en consultation : Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir.

Mise à l'enquête : Limite de la forêt par rapport au terrain à bâtir.

L'inspecteur d'arrondissement

h. S. O.



Monthey, avril 1993
avril 1995

tél. 024 / 472 36 16

Jean-Michel Vuadens SA, ing. EPF/SIA et geom. officiel, Rue de Château-Vieux 5, 1870 Monthey

fax. 024 / 472 36 17

